RAPPORT
DE LA COMMISSION
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 27/10.05 - Municipalité en corps
PREAVIS N° 27/6.05

Objet : Demande de crédits pour

a) l'introduction d'un système de macarons pour les résidents du "centre ville", extension des surfaces payantes de stationnement au Parc des Sports, de la rivière La Morges à l'entrée du camping TCS et rétrocession d'une partie de la taxe horaire de stationnement du parking "piscine" aux utilisateurs de celle-ci, CHF 338'509.60 TTC
b) la mise en place d'un stationnement à durée limitée avec système de macarons pour les navigateurs au parc du Port du Petit-Bois, CHF 46'988.90 TTC
c) la création d'une zone 30 km/h sur l'entier du secteur et fermeture de l'entrée/sortie de la route du cimetière à son débouché sur la RC1, CHF 26'039.20 TTC
d) la création d'un éclairage public entre le camping TCS et le début du parking "piscine" ainsi que la réfection de l'éclairage sur la promenade Général-Guisan, le long du parking "piscine", CHF 40'242.40 TTC
e) la création d'un éclairage public sur la traversée du Parc de l'Indépendance, de la place de la Navigation au pont de la rivière La Morges, près de la piscine, CHF 102'220.00 TTC
f) la création d'un point énergie "eau et électricité" pour les manifestations dans le secteur "paddock", CHF 17'398.90 TTC
g) l'équipement urbain complémentaire, CHF 42'017.80 TTC
h) la modification de la réglementation du stationnement sur l'avenue de Riond-Bosson, CHF 2'000.00

Compte tenu des contraintes de la législation fédérale et cantonale, l'introduction du système de macarons de stationnement exige l'adaptation de la réglementation communale en matière de stationnement contenue dans le règlement de police

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis 27/6.05 s'est réunie à 4 reprises.

Elle était composée de 9 membres, soit Mmes Arlette BERGUNDTHAL, Françoise PONTONIO ainsi que Messieurs Daniel BUACHE, Roger CHRISTINAT, Vincent JAQUES, Bernard MEILLAUD, Bastien MONNEY, Eric ZUGER et du rapporteur soussigné Antoine BUCHET.

La commission remercie la Municipalité représentée par Mme Nuria GORRITE, MM. Denis PITTET et Frédéric JOMINI accompagnés de MM. Alain JACCARD, Philippe REGAMEY et Paul CHARDONNENS. La commission remercie la Municipalité pour les renseignements fournis.

Préambule

Historique politique de stationnement

Les problèmes posés par les places de stationnement sur le domaine public, leur utilisation par des véhicules immobilisés toute la journée (pendulaires) voire même toute la semaine, la demande de places pour la piscine et le Tennis-Club a incité la Municipalité à chercher des solutions aux déferlements de véhicules stationnés sur le domaine public. Suite au retrait du préavis N° 31/11.03, pour une demande de crédit de CHF 690'000.00 pour l'aménagement des places de stationnement sur la zone herbeuse (dite zone de manifestations) et en attente de l'étude du plan partiel d'affectation (PPA) du Parc des Sports, la Municipalité s'est penchée sur une **solution transitoire** pour satisfaire les résidents, les utilisateurs d'infrastructures de loisirs et sportives, les automobilistes faisant vivre les commerces et l'économie morgienne ainsi que les pendulaires.

Les zones et le périmètres décrits seront certainement réadaptés une fois les expériences vécues et effectuées. L'objectif futur étant dans la réalisation d'un parking souterrain afin de réduire au maximum le nombre de véhicules stationnant à la surface du Parc des Sports.

Dans un premier temps, le stationnement restera en surface. Cela en raison des coûts très importants pour les ouvrages souterrains. Dans un deuxième temps, des améliorations douces pourront toutefois modifier la situation existante de manière satisfaisante.

Proposition pour une nouvelle gestion

En premier lieu, il est à noter que le nombre total de places de stationnement au Parc des Sports et au Parc du Petit Bois ne change pas, soit au total environ 900 places. Il est à relever qu'il y a encore environ 220 places possibles sur des surfaces engazonnées pour des manifestations de grande ampleur. Ces places sont ouvertes uniquement sur autorisation de la Municipalité. Ayant constaté qu'une grande partie des places gratuites disponibles sont occupées par des pendulaires et des véhicules "ventouse", la Municipalité propose une nouvelle gestion afin de favoriser la solution du covoiturage à Riond-Bosson et de faciliter le parcage des résidents au Parc des Sports.

Pour obtenir une gestion convenable des places de stationnement à disposition, la Municipalité propose l'introduction :

- D'un système de macaron payant.
- Des places de stationnement payantes par horodateur de différentes durées.
- Des places gratuites.

La gestion du paiement par horodateur est déjà bien connue et rodée. A souligner que cette nouvelle gestion tend à favoriser un stationnement plus souple en faveur des riverains et facilite le parcage des véhicules des habitants du centre ville.

Quelques explications concernant le système de macaron "HISA" prévu dans le pré-avis. Il s'agit en réalité d'un horodateur individuel pouvant être placé derrière le pare-brise du véhicule et non d'une autorisation sous forme de carte ou autre vignette. La gestion de ce macaron sera faite annuellement de manière électronique par le fournisseur du système. Le mode de paiement s'effectue par carte de crédit ou Postcard. Ce système permet également le paiement du stationnement en ville de Morges et autres villes affiliées à ce système. Pour information, les villes de Fribourg, Bulle ainsi que les principales villes du Valais disposent déjà d'un tel système. Dans le canton de Vaud, la ville d'Aigle en est équipée. De plus les villes de Lausanne et Nyon étudient ce système.

Travaux de la commission

Lors des séances, la commission s'est penchée sur l'opportunité de l'introduction de cette nouvelle gestion de stationnement et des problèmes qu'elle pourrait engendrer. En ce qui concerne l'opportunité de ce changement, nous avons relevé à plusieurs reprises le désir de la Municipalité de favoriser les transports publics, le covoiturage et de faciliter le parcage des habitants du centre ville, ce qui a pour conséquence une nouvelle gestion permettant d'éviter les pendulaires et les véhicules "ventouse". Nous avons entre autre débattu sur la manière de rétrocéder une partie du montant du parcage aux utilisateurs de la piscine et ce n'est qu'après moult discussions que la commission s'est ralliée à la proposition de la Municipalité.

D'autres points ont été également analysés, tels que transport public, prix comparatifs, dégâts provoqués par les marronniers, diminution des coûts, prolongement de la durée de validité du macaron du Port du Petit-Bois ainsi que du nombre de véhicules par macaron.

Une minorité de la commission a émis certaines réticences concernant le système de contrôle du parcage par l'horodateur "HISA" et propose le simple contrôle au moyen d'une vignette conventionnelle. Il est à noter que le coût de gestion de l'horodateur "HISA" est de l'ordre de CHF 70.00 par an. Elle souhaite également que les temps de parcage sur les différentes places soient mieux adaptés aux circonstances.

Un commissaire considère que la ristourne faite aux utilisateurs de la piscine est inadéquate, la gestion en est compliquée, générera des sources potentielles de conflits et va à l'encontre de la politique des transports publics.

Pour l'éclairage public du Parc de l'Indépendance et la création d'un éclairage entre le Camping TCS et le parking "Piscine", la création d'une zone "30 km/h" sur l'entier du secteur, le point d'eau et d'électricité au Paddock ainsi que la modification de la réglementation du stationnement sur l'avenue de Riond-Bosson, la majorité de la commission a soutenu l'exécution de ces travaux, convaincue de sa nécessité.

La Commission des finances ne se réunissant que le 3 octobre 2005, elle n'a pas, dès lors, pu communiquer sa détermination. Cette dernière sera distribuée le soir de la séance.

Conclusions

Par souci de résoudre de manière transitoire un problème actuel de parcage, tout en sachant que l'objectif principal visé par la Municipalité est dans la réalisation d'un parking souterrain, la commission par 5 voix pour et 3 voix contre propose d'accorder ce crédit en vue de la réalisation de ce projet.

Toutefois, notre commission souhaite qu'à l'instar de Lausanne, sur demande des bénéficiaires d'un macaron, ce dernier soit valable pour plusieurs véhicules. De plus, pour les places de stationnement au Parc du Petit-Bois, il est souhaitable que sur demande *des utilisateurs* du Port du Petit-Bois, la possibilité soit offerte de prolonger la validité du macaron pour toute la durée de l'année.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité des crédits pour

   a) l'introduction d'un système de macarons pour les résidents du "centre ville", extension des surfaces payantes de stationnement au Parc des Sports, de la rivière La Morges à l'entrée du camping TCS et rétrocession d'une partie de la taxe horaire de stationnement du parking "piscine" aux utilisateurs de celle-ci, CHF 338'509.60 TTC

   b) la mise en place d'un stationnement à durée limitée avec système macarons pour les utilisateurs du Port du Petit-Bois, CHF 46'988.90 TTC

   c) la création d'une zone 30 km/h sur l'entier du secteur et fermeture de l'entrée/sortie de la route du cimetière à son débouché sur la RC1, CHF 26'039.20 TTC

d) la création d'un éclairage public entre le camping TCS et le début du parking "piscine" ainsi que la réfection de l'éclairage sur le promenade Général-Guisan, le long du parking "piscine", CHF 40'242.40 TTC

e) la création d'un éclairage public de la traversée du Parc de l'Indépendance de la place de la Navigation au pont de la rivière La Morges, près de la piscine, CHF 102'220.00 TTC

f) la création d'un point énergie "eau et électricité" pour les manifestations dans le secteur "paddock", CHF 17'398.90 TTC

g) l'équipement urbain complémentaire, CHF 42'017.80 TTC

h) la modification de la réglementation du stationnement sur l'avenue de Riond-Bosson, CHF 2'000.00.

2. de dire que ces montants seront amortis, en règle générale,

a) en dix ans, à raison de CHF 33'850.00 par année,

b) en dix ans, à raison de CHF 4'700.00 par année,

c) en dix ans, à raison de CHF 2'600.00 par année,

d) en dix ans, à raison de CHF 4'000.00 par année,

e) en dix ans, à raison de CHF 10'200.00 par année,

f) en dix ans, à raison de CHF 1'740.00 par année,

g) en dix ans, à raison de CHF 4'200.00 par année,

h) en une année, à raison de CHF 2'000.00,

à porter en compte dès le budget 2006.

au nom de la commission
le président-rapporteur

Antoine Buchet

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 octobre 2005.